

Privilège—M. Axworthy

En apprenant cela, j'ai jugé important de me renseigner pleinement sur l'affaire et de présenter les faits à la Chambre le plus tôt possible afin qu'il n'y ait absolument aucun malentendu.

L'associé gérant de l'hôtel et les fonctionnaires du ministère m'ont expliqué les faits exacts relatifs à ce programme et que voici.

En septembre 1979, un agent régional de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration invitait la direction de l'hôtel à embaucher un travailleur handicapé et à lui donner une formation sur le tas dans le cadre du Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada, sous la rubrique des besoins spéciaux. Si les agents du ministère se sont adressés à l'hôtel, c'est que ce dernier était réputé fournir de l'emploi à des travailleurs handicapés et que l'un des associés gérants avait déjà fait du travail social auprès des handicapés.

En novembre dernier, donnant suite à la demande d'un professeur de l'école Prince-Charles pour les déficients mentaux, l'hôtel accueillait deux autres travailleurs handicapés auxquels était donnée une formation sur le tas. En échange, le gouvernement s'engageait à payer 85 p. 100 du salaire de ces employés. Aucune subvention supplémentaire n'a été consentie. L'application des ententes, approuvées et ratifiées sous le gouvernement précédent, a été confiée à des agents fédéraux et à des agents provinciaux. L'associé gérant de l'hôtel a traité ces ententes de la façon habituelle et il n'a pas jugé utile de me consulter en ma qualité de commanditaire. Voilà pourquoi je n'ai pas eu connaissance de ces tractations avant la fin de semaine dernière.

Permettez-moi en outre d'ajouter, madame le Président, qu'en aucun moment je n'ai touché de dividende, d'intérêt ou de paiement sur mon investissement à titre de commanditaire de cet hôtel.

Comme le montrent bien ces faits, je suis convaincu que ma part d'intérêt dans cet hôtel, désormais confié à une société de fiducie à gestion autonome, n'a jamais empiété sur mes obligations de député à la Chambre. Je tiens cependant à assurer tous mes collègues de mon entière disposition à tirer les choses au clair et à ne rien leur cacher.

Je serai très heureux de renvoyer la question à un comité, si les députés souhaitent obtenir de plus amples détails sur l'affaire, afin que la question soit réglée par une instance supérieure du Parlement.

Si vous décidez qu'il y a matière à la question de privilège, madame le Président, je veux bien proposer qu'elle soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections pour qu'il l'étudie et fasse rapport, si la Chambre le veut.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, voilà une question d'importance capitale qui intéresse vivement la Chambre et qui j'en suis sûr, préoccupe le ministre visé.

On vient de me remettre le texte de la déclaration qu'il voulait faire. Je dois ajouter, sans vouloir trouver à redire plus que de raison, qu'il nous aurait été utile d'être avisé un peu

plus tôt de la nature de la déclaration du ministre sur la question de privilège.

La question est importante car elle concerne les normes de comportement d'un ministre de la Couronne. Le premier ministre (M. Trudeau) savait que la question serait soulevée aujourd'hui, je suppose. Le ministre fait signe que oui. Par conséquent, je m'étonne que le premier ministre ne soit pas ici en ce moment puisque l'affaire intéresse effectivement les normes sévères qu'il impose aux membres de son cabinet.

Le premier ministre a signalé à la Chambre en réponse aux questions de l'honorable député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) qu'il revoyait actuellement les lignes directrices sur les conflits d'intérêts qui s'appliqueront au nouveau cabinet, que celles qu'adopterait le gouvernement libéral seraient essentiellement différentes. En lisant le compte rendu, je conclus qu'elles seront plus souples que celles qu'appliquait le gouvernement que j'ai eu l'honneur de diriger. Il a dit compter déposer ces lignes directrices à la Chambre des communes dans une quinzaine.

Je crois qu'il est urgent que la Chambre des communes soit saisie le plus rapidement possible de ces lignes directrices, car les déclarations du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) prouvent bel et bien que des normes énoncées par le premier ministre ne semblent pas être assez rigoureuses qu'il aurait fallu dans le cas de ce ministre.

Le premier ministre a dit, en réponse à mon collègue, qu'il croirait ses ministres sur parole lorsqu'il les sonderait sur leur capacité d'accéder au cabinet. La déclaration du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, d'après ce que je vois, laisse supposer que les renseignements qu'il communique maintenant à la Chambre lui sont parvenus après son entrevue avec le premier ministre et après son assermentation.

C'est là peut-être une question que les députés voudront approfondir davantage en comité ou ailleurs; et notamment ils voudront peut-être bien savoir dans quelle mesure le premier ministre ou le ministre lui-même ont examiné de près toutes les conséquences d'ententes conclues dans une association qui, depuis six semaines que le cabinet est constitué, a déjà été mise en question à deux reprises lors de discussions publiques quant à son opportunité, aux actes et à la participation du ministre.

Malheureusement, madame le Président, nous voyons trop souvent des ministres qui siègent même à la Chambre maintenant et dont la conduite est incompatible, du moins pendant un certain temps, avec leurs fonctions. Mentionnons le secrétaire d'État (M. Fox), le ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. Munro), le ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes (M. Ouellet) et l'ancien ministre des Travaux publics, l'honorable M. Drury.

J'en parle non pas pour faire un rappel historique, mais pour attirer l'attention de la Chambre, et celle du ministre qui vient d'accéder à ses responsabilités, sur la pratique observée dans chacun de ces cas. Chaque fois que fut mise en doute la rectitude de la conduite d'un ministre de la Couronne: le ministre intéressé remit chaque fois sa démission au premier ministre qui chaque fois l'accepta.